Image not found or type unknown

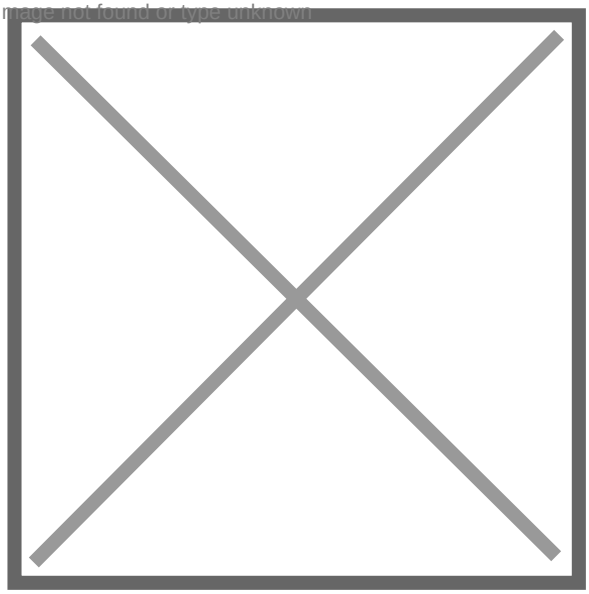

Condtruction d'un mur mitoyen

Par **jerob**, le **16/11/2008** à **00:02**

bonsoir,
j'habite un lotissement (pavillon) en copropriété. Je souhaiterais faire construire un mur à la place d'un grillage (environ 1 mètre) que j'ai fait poser, il y a environ 18 mois. Je n''ai aucune idée des normes à respecter ni de mes droits en la matière. Jusqu'à quelle hauteur puis-je aller ? s'il m'est impossible de faire monter ce mur, est-ce au moins possible sous forme de grillage de 2 mètres voire +.

merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés